CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le premier (1^{er}) jour du mois d'octobre 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :

Vincent Dufour, Claude Poulin et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents, madame la directrice générale Sylvie Foster et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Sont absents messieurs Steeve Lizotte, Antonin Tremblay et Marc-André Jean.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 13-10-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en ayant soin d'ajouter les points suivants :

- 2.9 Caution de prêt à la SDEDS;
- 7.9 Mandat au Comité d'embellissement.

et en enlevant le point :

4.4 Présenter un programme d'intervention révisé pour les travaux de taxe d'accise.

Rés # 13-10-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2013

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-10-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C130332 à C130403)

131 081,81 \$

- Salaires des employés, rémunérations des élus et frais de déplacement

60 339,45 \$

TOTAL 191 421,26 \$

Rés # 13-10-04 MANDAT À LA FIRME « ADP » AUX FINS D'EXPERTISER UN EX-TRAVAILLEUR RETIRANT ACTUELLEMENT DES PRESTATIONS DE LA CSST

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un mandat à la firme « ADP » pour faire expertiser un ex-travailleur de notre municipalité, retirant actuellement des prestations de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST), suite à un accident survenu lorsqu'il était à notre emploi.

Rés # 13-10-05 RATIFIER LES AVIS DISCIPLINAIRES ÉMIS À CERTAINS EMPLOYÉS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier les « avis disciplinaires » émis à certains employés de notre municipalité, en date du 13 septembre 2103.

Rés # 13-10-06 FOURNITURE DE PROPANE ET LOCATION DE RÉSERVOIRS

ATTENDU QUE

nous avons demandé et reçu deux (2) propositions, relativement à la fourniture de gaz propane et de réservoirs pour les besoins du garage et du camping municipal, soit de la part de « Solugaz » et « La Coop Agrivoix » ;

ATTENDU QUE

« La Coop Agrivoix » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de *fourniture de gaz propane et de réservoirs pour les besoins du garage et du camping municipal*, à « La Coop Agrivoix », selon la proposition suivante :

- prix du gaz propane, 0,4550 \$ le litre, sujet à la fluctuation du marché, en date du 26 septembre 2013;
- la location des réservoirs sera gratuite ;
- le service d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Rés # 13-10-07 CONTRAT DE FOURNITURE D'HUILE POUR LE CHAUFFAGE DU PRESBYTÈRE POUR L'HIVER 2013-2014

ATTENDU QUE

nous avons demandé et reçu deux (2) propositions, relativement à la *fourniture d'huile pour le chauffage du presbytère pour l'hiver 2013-2014*, soit de la part de « Les Huiles Simon Giguère » et « Sonic – La Coop fédérée » ;

ATTENDU QUE « Les Huiles Simon Giguère » ont soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de *fourniture d'huile pour le chauffage du Presbytère pour l'hiver 2013 - 2014*, à « Les Huiles Simon Giguère », selon le prix soumis en date du 27 septembre 2013, soit 0,8650 \$ le litre, sujet à la fluctuation du marché.

Rés # 13-10-08 PROLONGEMENT DU PROJET « LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI INC. »

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers est en accord avec le prolongement du projet « Les Services de Main-d'œuvre l'Appui inc. » jusqu'au 31 mars 2014.

Rés # 13-10-09 ANNULATION DUN COMPTE À RECEVOIR (CRÉANCE DOUTEUSE)

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'annulation du compte client suivant :

- # 930, au nom de *Stephen Hill Douglas*, au montant de 966,50 \$.

Rés # 13-10-10 CAUTION À LA SDEDS

CONSIDÉRANT que la Société de Développement Économique et Durable de Saint-Siméon

(SDEDS) désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de

115 000 \$, remboursable sur quinze (15) ans;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la Municipalité de Saint-Siméon

se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a accepté de cautionner ledit prêt à

100 %, de par sa résolution numéro 13-09-08, mais que cette dernière se doit d'abord de recevoir l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Gilles Harvey et résolu à l'unanimité que la

Municipalité de Saint-Siméon se porte caution en faveur d'un prêt pour la Société de Développement Économique et Durable de Saint-Siméon (SDEDS) d'un montant de 49 500 \$, auprès du Centre de Financement aux Entreprises (CFE), en attendant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous donne l'autorisation de cautionner le susdit organisme pour une somme de 115 000 \$ une période de quinze (15) ans, tel que le mentionne la résolution numéro 13-09-08.

Que le maire Sylvain Tremblay et la directrice générale Sylvie Foster sont, par la présente, autorisés à signer tout document relatif à ce cautionnement.

Rés # 13-10-11 APPEL D'OFFRES POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LES ANNÉES 2014 ET 2015

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander un appel d'offres relativement au service d'entretien du réseau d'éclairage public pour les années 2013 et 2014 par voie d'invitation auprès des trois (3) entrepreneurs suivants :

Bernard Lajoie Enr.;
Les Entreprises d'Électricité Cap-à-l'Aigle;
Communications Charlevoix.

Rés # 13-10-12 EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX RELATIFS AU BOUCLAGE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ENTRE LES RUES CINQ-MARS ET SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE

suite à l'ouverture des soumissions, nous avons reçu trois (3) prix, relativement à l'embauche d'une firme pour procéder aux travaux de bouclage de la conduite d'aqueduc entre les rues Cinq-Mars et Saint-Laurent (route 138), incluant l'ajout d'une chambre de réduction de pression, soit de la part de :

- Aurel Harvey & fils inc.;
- Fernand Harvey & fils inc.;
- Simon Thivierge & Fils inc.;

ATTENDU QUE la firme « Fernand Harvey & fils inc. » a soumis le plus bas prix;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme Fernand Harvey & fils inc. pour effectuer les travaux de bouclage de la conduite d'aqueduc entre les rues Cinq-Mars et Saint-Laurent (route 138), incluant l'ajout d'une chambre de réduction de pression, au montant de 240 297,75 \$ (taxes incluses), conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Rés # 13-10-13 ENGAGEMENT DU SURVEILLANT DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU BOUCLAGE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ENTRE LES RUES CINQ-MARS ET SAINT-LAURENT

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher la firme de consultant *Services Techniques JMB* comme surveillant de chantier pour les travaux relatifs au *bouclage de la conduite d'aqueduc entre les rues Cinq-Mars et Saint-Laurent (route 138), incluant l'ajout d'une chambre de réduction de pression.* Cette dernière effectuera les travaux de surveillance à taux horaire de 55 \$, plus les frais de déplacement au taux de 0,50 \$ du kilomètre.

Rés # 13-10-14 ENGAGEMENT DU SURVEILLANT DE BUREAU POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU BOUCLAGE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ENTRE LES RUES CINQ-MARS ET SAINT-LAURENT

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher la firme Roche Ltée-Groupe-conseil comme surveillant de bureau pour les travaux relatifs au bouclage de la conduite d'aqueduc entre les rues Cinq-Mars et Saint-Laurent (route 138), incluant l'ajout d'une chambre de réduction de pression. Cette dernière effectuera ces travaux pour un montant forfaitaire de 6 600 \$ (plus taxes).

Rés # 13-10-15 RATIFIER LE MANDAT ACCORDÉ À NOTRE PROCUREUR POUR ANALYSER UNE SOUMISSION DE REMPLACEMENT D'ÉMISSAIRES D'ÉGOUT

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à notre procureur pour analyser l'octroi d'une partie du contrat, suite aux soumissions reçues relativement au remplacement de deux (2) émissaires d'égout.

RÉS # 13-10-16 EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX RELATIFS AU REMPLACEMENT DE DEUX (2) ÉMISSAIRES D'ÉGOUT

ATTENDU QUE

suite à l'ouverture des soumissions, nous avons reçu trois (3) prix, relativement à l'embauche d'une firme pour procéder aux travaux de remplacement d'une partie de la conduite de l'émissaire d'égout pluvial de la rue du quai et de l'émissaire d'égout sanitaire dans la bande riveraine de la rivière noire, soit de la part de :

- Aurel Harvey & fils inc.;
- Fernand Harvey & fils inc.;
- Simon Thivierge & Fils inc.;

ATTENDU QUE la firme « Aurel Harvey & fils inc. » a soumis le plus bas prix;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme Aurel Harvey & fils inc. pour effectuer les travaux de remplacement d'une partie de la conduite de l'émissaire d'égout pluvial de la rue du quai et celui dans la bande riveraine de la rivière noire, au montant de 247 196,25 \$ (taxes incluses), conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Rés # 13-10-17 ENGAGEMENT DU SURVEILLANT DE CHANTIER POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX RELATIFS AU REMPLACEMENT DE DEUX (2) ÉMISSAIRES D'ÉGOUT

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher la firme de consultant Services Techniques JMB comme surveillant de chantier pour les travaux relatifs au remplacement d'une partie de la conduite de l'émissaire d'égout pluvial de la rue du quai et de l'émissaire d'égout sanitaire dans la bande riveraine de la rivière noire. Cette dernière effectuera les travaux de surveillance à taux horaire de 55 \$, plus les frais de déplacement au taux de 0,50 \$ du kilomètre.

Rés # 13-10-18 ENGAGEMENT DU SURVEILLANT DE BUREAU POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX RELATIFS AU REMPLACEMENT DE DEUX (2) ÉMISSAIRES D'ÉGOUT

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher la firme Roche Ltée-Groupe-conseil comme surveillant de bureau pour les travaux relatifs au *remplacement d'une partie de la conduite de l'émissaire d'égout pluvial de la rue du quai et de l'émissaire d'égout sanitaire dans la bande riveraine de la rivière noire*. Cette dernière effectuera Les travaux pour un montant forfaitaire de 3 700 \$ (plus taxes).

Rés # 13-10-19			AU MAMROT			
	NOTRE	NOUVELLE	RÉGLEMENT	ATION	D'URBANISI	ME

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est est entré en vigueur le 10 janvier 2012;

ATTENDU QUE selon l'article 33 de la LAU, une municipalité dispose de deux (2) ans à partir de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté pour adopter, pour l'ensemble de son territoire, un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a accordé à la firme la firme *Urba Solution* le mandat pour procéder à la refonte de ses règlements d'urbanisme le 4 juin 2012, selon la résolution numéro 12-06-20;

ATTENDU QUE depuis le regroupement des anciennes municipalités de Saint-Siméon Village et de Saint-Siméon Paroisse en avril 2001, nos règlements n'ont pas fait l'objet d'une refonte;

ATTENDU QUE notre municipalite veut s'assurer d'aopter des règlements répondant à l'ensemble de notre territoire;

ATTENDU QUE suite aux énoncés ci-dessus, la Municipalité de Saint-Siméon ne croit pas être en mesure de terminer le processus de concordance dans les délais prescrits par la LAU;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Siméon peut demander, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en vertu de l'article 239 de la LAU, une prolongation de délai pour la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est;

POUR CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon demande à monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui accorder une prolongation de huit (8) mois pour adopter ses règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

Rés # 13-10-20 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE NOTRE AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement du contrat d'embauche de notre *agent de développement*, soit monsieur Martin Guérin, et ce, pour une période indéterminée.

Rés # 13-10-21

EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR PROCÉDER À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACTS ÉCONOMIQUES D'UN TRAVERSIER À L'ANNÉE ENTRE SAINT-SIMÉON ET RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE

suite à un appel d'offres public, nous avons reçu neuf (9) soumissions, relativement à l'embauche d'une firme pour procéder à la réalisation d'une étude d'impacts économiques d'un traversier à l'année entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup, dont six (6) d'entre elles rencontraient les critères d'évaluation par pondération, soit:

- Les Conseillers ADEC inc.;
- Zins Beauchênes et associés;
- Raymond Chabot Grant Thornton;
- CPCS Transcom Limited;
- Mallette S.E.N.C.R.L.;
- Genivar inc.;

et trois (3) d'entre elles ne les rencontrant pas, soit:

- Abscisse;
- BC2 FP;
- Harvey International;

ATTENDU QUE

parmi les six (6) firmes rencontrant les critères d'évaluation par pondération, la firme « Les Conseillers ADEC inc. » a soumis le plus bas prix;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme Les Conseillers ADEC inc. pour effectuer la réalisation d'une étude d'impacts économiques d'un traversier à l'année entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup, au montant de 51 541,71 \$ (taxes incluses), conditionnellement à l'obtention du financement de la dite étude à 100 %.

Rés # 13-10-22 DÉROGATION MINEURE 13-03

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a

émise le 26 septembre 2013;

POUR CE sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des MOTIF conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 13-03, au propriétaire du lot 56-6 Partie, du Rang I du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5099 94 7580), aux fins d'autoriser l'agrandissement d'une résidence avec un empiétement maximum de 1,31 mètre dans la cour avant, laissant une marge de recul d'environ 4,69 mètres, alors que l'article 4.1, du Règlement de zonage numéro 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, stipule que la marge de recul dans la cour avant est de 6,0 mètres.

Rés # 13-10-23 DÉROGATION MINEURE 13-04

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 26 septembre 2013;

emise le 26 septembre 2013;

POUR CE sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 13-04, au propriétaire des lots 52-2 et 52-3, du Rang I du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricules 5098 66 4679 et 5098 67 7119), aux fins d'autoriser l'installation de deux (2) enseignes sur un même support fixé au sol, alors que l'article 12.2.1.2-7° du Règlement de zonage numéro 244, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse stipule qu'une seule enseigne peut être installée sur un

support fixé au sol.

Rés # 13-10-24 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 177

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement portant le numéro 177, aux fins de modifier l'article 4.1. du Règlement de Lotissement portant le numéro 182, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

Une copie du projet de règlement a été remise, au préalable, à tous les membres du conseil et acheminée aux conseillers absents, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-10-25 ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 177

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement numéro 177, aux fins de modifier l'article 4.1. du Règlement de Lotissement portant le numéro 182, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents et acheminé dans les prochains jours aux élus absents. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 13-10-26

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DE MODIFIER
LE TOPONYME « CHEMIN SAINTE-ANNE » POUR CELUI DE
« CHEMIN DE L'ÉRABLIÈRE »

ATTENDU QUE le « chemin Sainte-Anne » est situé sur le territoire de notre municipalité, alors que le « rang Sainte-Anne », situé à trois (3) kilomètres du précédant,

se trouve dans la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE cela porte à confusion lors d'appel d'urgence au service 9-1-1, de même

que pour les touristes qui visitent notre région ;

POUR CES sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des MOTIF conseillers de demander à la Commission de Toponymie du Québec de

modifier le toponyme « chemin Sainte-Anne », déjà reconnu par celle-ci,

par celui de « chemin de l'Érablière ».

Rés # 13-10-27

AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE DE CONTRIBUTION

AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LE

PROJET ACCORDÉ À MÊME LE FONDS D'AMÉLIORATION DE

L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE (PDEQ-FAIC)

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster soient autorisés à conclure et à signer une entente de contribution, ainsi que toutes modifications pouvant y être apportées, avec l'Agence de développement économique Canada dans le cadre du projet « 400044993 », accordé à même le *fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (PDEQ-FAIC)* pour le projet visant la mise à niveau du réseau de sentiers pédestres intégrés au Parc municipal de la Baie-des-Rochers.

Rés # 13-10-28 MANDAT AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT POUR LA CONFECTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de confier un mandat au *Comité d'embellissement de Saint-Siméon* pour la confection d'un plan d'aménagement du secteur de l'hôtel de ville. Le coût approximatif du mandat est de 500 \$.

Rés # 13-10-29 EMBAUCHE D'UN ARCHITECTE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme *Mathieu Simard architecte*, pour le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale selon son offre de services professionnels datée du 4 mai 2011, soit sur une base forfaitaire de 18 600 \$ (plus taxes).

Rés # 13-10-30

RATIFIER L'EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DU HALL D'ENTRÉE ET LE BLOC SANITAIRE DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY –VOLETS MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de la firme « CIMA » pour préparer les plans et devis pour la réalisation du volet « mécanique et électricité » pour le réaménagement du hall d'entrée et du bloc sanitaire du centre culturel Raymond-Marie Tremblay. Les services fournis étant ceux mentionnés à son offre de services professionnels portant le numéro de référence *Q121514B*, en date du 26 septembre 2013. Les dits travaux seront effectués sur une base forfaitaire de 10 000 \$ (plus taxes).

Rés # 13-10-31 EMBAUCHE DE « DÉPRÉDATION D.L. » - SERVICE D'EXTERMINATION

ATTENDU QUE

nous avons demandé et reçu trois (3) propositions, relativement au *service* d'extermination au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay pour 2013-2014, soit de la part de « Déprédation & Extermination Dan Lavoie », « Maheu & Maheu » et « Le groupe Tremblay & Lemieux » ;

ATTENDU QUE

« Déprédation & Extermination Dan Lavoie » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat du *service d'extermination au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay pour 2013-2014* à la firme « Déprédation & Extermination Dan Lavoie», au coût trimestriel de 98,20 \$ (taxes incluses), à raison d'une visite par mois. Ce contrat, d'une durée d'un (1) an, prendra effet le 1^{er} novembre 2013.

Rés # 13-10-32 ABROGER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 13-09-15

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 13-09-15, relative à l'offre d'achat d'infrastructures de loisirs auprès de la Société d'Énergie de la Baie-James (SEBJ).

Rés # 13-10-33 ABROGER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 13-09-14

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 13-09-14, relativement à la fourniture de bois de chauffage (tremble) pour le camping pour les deux (2) prochaines saisons de camping soit 2014 et 2015 étant donné que nous en avons récupéré plusieurs cordes lors du déboisement du terrain servant pour l'écocentre.

Rés # 13-10-34 APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT PRODUITE PAR « AU CŒUR DES ARTS DE SAINT-SIMÉON » POUR 2014

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer, après en avoir pris connaissance, la demande de financement produite par l'organisme « Au Coeur des Arts de Saint-Siméon » auprès du ministère du *Patrimoine canadien*, dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP).

L'appui à ce projet comprend une contribution financière de la municipalité, pour l'année 2014, d'un montant de 500 \$ et une contribution en biens et services :

prêt de tables, de chaises, de poubelles, plus transport	-	estimé à	500 \$
3 travailleurs pendant une vingtaine d'heures	-	estimé à 1	300 \$
prêt de locaux	-	estimé à	200 \$

Le tout pour un montant total de 2 500 \$.

Rés # 13-10-35 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	Mouvement Action-Chomage de Charlevoix (MAC), carte de membre	50,00 \$
-	Fabrique de Saint-Siméon, aide financière pour le 27 ^e souper encan annuel	200,00 \$
-	Radio CIHO-FM, 2 billets pour le brunch du 6 octobre 2013	30,00 \$

Rés # 13-10-36 FORMATION BASSINS VERSANTS SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Gérald Bouchard, inspecteur en bâtiment, à participer à une formation offerte par l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM), portant sur la gestion durable des eaux pluviales, qui aura lieu à la salle municipale de Saint-Irénée le 10 octobre 2013.

Que les frais d'inscription, au montant de 50 \$ et les frais de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

CORRESPONDANCE:

- MADAME KARINE HARVEY

Avise la municipalité de son départ, le 11 octobre courant, à titre de *coordonnatrice en loisirs et culture*.

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

- O Accusé de réception de notre demande pour aménager des traverses piétonnières entre la rue du Festival et le pont de la rivière Noire.
- Accusé de réception des résolutions 13-08-07 et 13-08-08, relatives à la sécurité dans une courbe de la route 138, dans le secteur de Port-aux-Quilles et le transport des matières dangereuses.

- CABINET DE LA PREMIÈRE MINISTRE ET DÉPUTÉE DE CHARLEVOIX-CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Accusé de réception des résolutions 13-08-07 et 13-08-08, relatives à la sécurité dans une courbe de la route 138, dans le secteur de Port-aux-Quilles et le transport des matières dangereuses.

- MADAME NORMANDE SAVARD

Offre de service.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 45 et prend fin à 19 h 54.

Rés # 13-10-37 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 54.

Moi, Sylvain	Tremblay,	maire,	atteste q	que la	signature	dи	présent	procès	-verbal	équivaut	та
signature sur	r toutes les	résolut	ions qu'i	il cont	ient au sens	s de	l'article	142 (2)	du Code	e municij	pal.

Sylvain Tremblay	Sylvie Foster
Maire	Directrice générale / Secrétaire-trésorière